

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 11 mai, 2019, à 11 h situé au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer  
Madame la conseillère : Madame Louise Royer  
Messieurs les conseillers : Monsieur Peter Richardson  
Monsieur Éric Lessard  
Monsieur Charles de Broin  
Monsieur Philippe Couture  
Monsieur Jean Cloutier

La secrétaire-trésorière, Madame Stéphanie Carrière, est présente.

**1. Résolution 2019-05-023 - Adoption de l'ordre du jour**

1. **Adoption de l'ordre du jour;**
2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
3. **Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2019;**
4. **Ratification des paiements exécutés par chèque;**
5. **Rapports de la Mairesse :**
  - 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
  - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides; et
  - 5.3. Mont-Tremblant;
6. **Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
7. **Règlements :**
  - 7.1. Avis de motion :
    - 7.1.1 Projet de règlement 2017-01 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes;
    - 7.1.2 Projet de règlement 2019-01 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$;
8. **Administration:**
  - 8.1. Résolution: Approbation des états financiers
  - 8.2. Résolution: Autorisation et délégation de signataires pour le Protocole d'entente PLTN pour les années 2019-2021
  - 8.3. Résolution : Augmentation salariale de la secrétaire-trésorière adjointe
9. **Rapport des comités :**
  - 9.1. Comité des finances et administration :
    - 9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2019; et
  - 9.2. Comité consultatif en urbanisme :
    - 9.2.1 Demande d'aménagement paysager (clôture), matricule 1721-33-1194, lot 5 011 590 du cadastre du Québec;
    - 9.2.2 Demande d'agrandissement au bâtiment principal, matricule 1724-53-6700, lot 5 011 424 du cadastre du Québec;
10. **Acceptation de correspondance**
11. **Affaires nouvelles;**
12. **Période d'intervention des membres du conseil;**
13. **Deuxième période de questions; et**
14. **Clôture et levée de la séance.**

Il est **PROPOSÉ** par : Monsieur le conseiller Éric Lessard

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**
3. **Procès-verbaux**

### **3.1 Résolution 2019-05-024 - Séance ordinaire du 6 avril 2019**

**PRENANT ACTE QU'une** copie du procès verbale a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Philippe Couture

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. Résolution 2019-05-025 - Ratification du journal de décaissement**

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Éric Lessard

**ET RÉSOLU** de ratifier le journal de décaissements pour la période du 1er au 30 avril 2019 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 342 992,71 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5. Rapports de la Mairesse :**

- 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides; et,
- 5.3. Ville de Mont-Tremblant.

### **6. Résolution 2019-05-026 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU** de mandater la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 13 mai 2019 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7. Règlements**

#### **7.1 Avis de motion : Projet de Règlement 2019-02 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.**

Avis de motion est donné par Monsieur Peter Richardson à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour adoption Projet de Règlement 2019-02 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes; une copie du règlement, est déposée séance tenante.

#### **7.2 Avis de motion : Projet de règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Cloutier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour adoption le Projet de règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$; une copie du règlement, est déposée séance tenante.

### **8. Administration**

#### **8.1 Résolution 2019-05-027 – Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.**

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire-trésorière a déposé le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Eric Lessard

**IL EST RÉSOLU QUE :**

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, par Madame Stéphanie Carrière, secrétaire-trésorière, tels que présentés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.2 Résolution 2019-05-028 : Autorisation et délégation de signataires pour le Protocole d'entente PLTN pour les années 2019-2021.**

**CONSIDÉRANT** le Protocole d'entente PLTN soumis aux membres du conseil :

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur Peter Richardson

**ET RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la Mairesse et la secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente concernant l'utilisation de la rampe de mise-à-l'eau de la marina pour les années 2019-2021.

**DE VERSER** à PLTN les sommes couvertes par cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3 Résolution 2019-05-029 - Autorisation d'une augmentation salariale de la secrétaire-trésorière adjointe**

**CONSIDÉRANT** le travail de qualité lors de la réorganisation administrative de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** les tâches administratives supplémentaires demandées par cette réorganisation;

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise l'augmentation salariale de la secrétaire-trésorière adjointe à raison de 1,50 \$ par heure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*\*\*La Mairesse Madame Kimberly Meyer quitte et Monsieur le conseiller Eric Lessard prend la relève\*\**

## **9. Rapport des comités**

**9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2019.**

**9.2 Comité de consultation en urbanisme :**

**9.2.1 Résolution 2019-05-030 – C.C.U. 2019-04-17 Demande d'aménagement paysager (clôture), matricule 1721-33-1194, lot 5 011 590 du cadastre du Québec.**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'aménagement paysager (clôture) et des documents produits au soutien de cette demande ;

**CONSIDÉRANT** que le projet ne respecte pas la réglementation municipale quant à la couleur noire de la clôture, celle-ci devrait plutôt être de couleur vert foncé ou brun (règlement 2013-003 point 4.17) ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet ne rencontre pas les objectifs du règlement sur les PIIA-003 applicable à l'habitat faunique;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme :

**Il est dûment PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Charles De Broin

**ET RÉSOLU :**

DE REFUSER l'installation de la clôture proposée par le demandeur. La résidence est située dans les zones de contraintes naturelles et anthropiques selon notre plan d'urbanisme règlement 2013-001 et est dans une zone d'habitat faunique. Les affectations "Villégiature faunique" et "Corridor faunique" regroupent plusieurs des composantes essentielles au maintien de l'habitat du cerf de Virginie. Ainsi, il importe que toute planification de projets dans ces affectations privilégie les objectifs suivants :

1. Préserver la fonctionnalité des différentes composantes du ravage : corridor de déplacement, peuplements forestiers d'abri, de nourriture et de nourriture-abri;
2. Assurer la continuité et l'interconnexion des espaces naturels préservés pour faciliter les déplacements de la faune, le plus possible sans obstacles physiques (mentionné aussi dans notre règlement no 2013-006 sur le PIIA, point 5.3, objectif 1, point 5.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9.2.2 Résolution 2019-05-031 - Demande d'agrandissement au bâtiment principal, matricule 1724-53-6700, lot 5 011 424 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT la demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal et des documents produits à la demande;

CONSIDÉRANT que la totalité du bâtiment principal existant est situé dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT que la section située en bande riveraine ne sera que rénovée;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement aura lieu exclusivement à l'extérieur de la bande riveraine tel qu'autorisé par la réglementation;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme :

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU**

**D'APPROUVER** l'approbation de la demande sujette aux recommandations du CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10. **Acceptation de correspondance**
11. **Affaires nouvelles**
12. **Période d'intervention des membres du conseil**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Résolution 2019-05-032- Clôture et levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 11 h 55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Madame Kimberly Meyer  
*Mairesse*

---

Madame Stéphanie Carrière  
*Secrétaire-trésorier*